L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 4 MARS 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI MATIN, 4 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Le Shérif, à midi, sur escaliers de l'Ecliptic-Cathédrale, entre celles : Union et Perdido : 1 cheval, un poney, une charrette, un [illegible] en lot de foin et divers articles.

Par Déjean Jr., à la salle d'encan, 126 rue Chartres : Meubles et glaces. Et, à 1 h. après-midi, sur les lieux, rues St-Louis et Toulouse : continuation de la vente de chevaux et mulets, etc.

Leonard, les Rs et de la rue de Chartres : Coutellerie de Sheffield, habillements de saison, articles de toilette.

Hoffman, Marks & Co, 31 rue de Chartres : Nouveautés, soieries françaises, chapeaux, etc.

Louis Stern & Bros, au No 16 de la rue de Chartres : Boissons, couleurs et droguerie.

Acheteurs de cognacs et chocolats chez M. Erman, Bernards, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION !

Vente à Pedras par le shérif, de Mulens, Poney, etc., etc.

Appelons l'attention du public sur la publication publique qui paraît aujourd'hui aux écuries de l'Ecliptic, rue Barracks, entre Union et Perdido. Premier District. Chevaux, un poney, un buggy double, etc. Voir aux annonces.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Vendredi :

Opéra—La Traviata.

Variétés — Troupe comique de Fox et Kelly.

Charles St. Opéra House.

Saint Charles Musée — Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

La Législature.

Hier, à minuit, que s'est-il passé ? Le délai légal de 40 jours fixé par la constitution pour la durée des sessions régulières de la Législature.

Nous avons lu revue des lois adoptées par cette législature qui a entamé plus de besogne qu'elle n'en a terminé et qui, par conséquent, a fait mécompte du mal qu'elle a eu l'intention d'en faire.

Le Sénat a rendu hier son verdict dans l'affaire de l'auditeur Wickliffe qu'il a condamné à l'unanimité. Celui-ci prévoyant le résultat avait envoyé dans la journée sa démission.

Cette condamnation pouvait être prononcée comme un acte de simple justice : elle serait une satisfaction à l'opinion publique. Mais, malheureusement, elle ne nous accomplie ainsi. Pour que justice soit, il faudrait que la Législature eût agi avec autant de rigueur et de sévérité envers les accusations portées par ce même Wickliffe contre le gouverneur ; il faudrait encore qu'elle fît un sérieux examen de conscience et qu'elle vît de son côté tous ceux qui ont fait preuve de vénalité.

Rien ou presque rien. Des accusations lancées contre le gouverneur Warmoth, il n'est déjà plus question ; et, quant aux cas de vénalité reprochés aux législateurs par la voix publique, il paraît qu'ils constituent ni crime ni délit, la loi ne mentionne à cet égard.

Le sénateur Wickliffe jeune, dans toute cette affaire, le rôle du bandet dans la fable des *deux animaux malades de la peste*. Il dit des malades la largeur de sa [illegible] le bandet. Quant à celui-ci, c'est fatalement la part du lion, mais [illegible] millions, en lui disant vous leur êtes [illegible] meur, trop d'honneur.

Enfin, le sacrifice de cette victime expiatrice arrêtait le mal dans sa racine. Une telle condamnation serait utile à plus d'une fois. Mais, avec la Législature [illegible] enregistrement Sheridan a vaincu à la Louisiane, nous ne pouvons cesser de redouter quelque mesure néfaste que bientôt elle ne siége plus.

La Convention

LA PRESSE CONSERVATRICE.

La convention de la presse conservatrice de la Louisiane a terminé hier ses travaux et son journal du 27 avril.

Nombreuses erreurs s'y sont glissées ; les textes des résolutions et des discours ont été tronqués ; ils ont été insérés dans deux jours de cette ville ; il a été décidé que les journaux seraient requis de ne rien publier que le compte-rendu officiel des séances, signé du président et du secrétaire.

Nous publierons le compte-rendu officiel dès que nous en aurons pris connaissance avec les résolutions adoptées, et le public pourra juger en dernier ressort de l'opinion publique.

Nous ne voyons quant à nous, que l'avantage de cette convention ne laissera que le produit du grand bien, dans notre République plus longtemps qu'après la publication des comptes-rendus des séances et des résolutions ; en [illegible], nous engageons le public à relever son appréciation sur le rôle d'une convention dont les délibérations sont appelées, croyons-nous, à avoir quelque influence sur les destinées présentes de la [illegible].

La convention a jeté les bases d'une union ou association entre tous les journaux conservateurs de l'Etat, et cette organisation sera complète, nous l'espérons, lorsque la convention se réunira de nouveau en avril.

Nous avons reçu la communication suivante, que nous publierons sous peu, et dont nous donnerons ici la traduction :

COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATE DE L'ÉTAT.

NELLE-ORLÉANS, 3 mars 1870.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité, à une réunion du comité et la publication en a été ordonnée dans un journal quotidien :

Il est résolu que le comité central démocrate de l'Etat annonce, plein, avec une grande satisfaction, que le parti conservateur de l'Etat et la masse des patriotes [illegible] du mauvais gouvernement, que les délégates de la Nlle-Orléans sont aussi [illegible] ; nous [illegible] que par le passé ; que [illegible] la prétention de la victoire [illegible] la promptitude et l'entente avec lesquelles les anciennes organisations ont [illegible] et du civisme se sont formées pour [illegible] élections municipales.

Il est résolu que nous proclamons encore [illegible] le principe démocratique qui [illegible] que le seul titre de citoyen aux [illegible] pour notre constitution nationale et [illegible] les peuples [illegible] homme qui [illegible] ne saurait être [illegible] pour [illegible] un peuple homogène ; que [illegible] nous [illegible] affirmer que [illegible] d'un élément pour [illegible] que sur une base distincte de nationalité [illegible] le pays et le bien-être de la société [illegible] ; que [illegible] on fait qu'appeler la [illegible] [illegible] une réaction [illegible] provoquera [illegible] ;

Il est résolu que le Parti démocrate étant le parti organisé opposé au parti radical [illegible] cette ville et dans tout l'Etat, il est évident que [illegible] tentative de [illegible] et d'affaibli au force par des nominations irrégulières et spasmodiques, vers [illegible] de sources qu'elles soient, [illegible] de sources les plus élevées, les plus [illegible] et les plus représentatives, est aussi [illegible] la folie de l'ignorance politique [illegible] d'une fraude déguisée.

Il est supposé à un suicide fort par [illegible] par l'unité et par une direction [illegible] aidé sous les formes légales [illegible] par des agences illicites dans l'exécution [illegible] pour perpétuer son pouvoir politique [illegible] ; que, comme il est [illegible] dans l'avenir, nous prévoyons [illegible] dans la présente situation [illegible] il n'y a point de retraite ouverte [illegible] ; que [illegible] ne peut [illegible] qui sont [illegible] la voix de l'opinion consciente ; que tout [illegible] le droit de tout homme à [illegible] élégance de jouir, tous les citoyens [illegible] et conservateurs doivent [illegible] et [illegible] ; [illegible] comme étant dans le cours résultats [illegible] équitables à une hostilité active [illegible] et des intérêts du peuple, [illegible] ; que [illegible] bonnêtes [illegible] à unir avec [illegible] présentées [illegible] du peuple des candidats d'une [illegible] et d'une capacité reconnues.

H. H. BLOCK,
Président du comité central démocratique.
THOMAS STEEL, secrétaire.

✂—La machine à coudre de Grover & Baker, qui se vend une $65, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée. A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 novembre 1869, dit : "Grâce à son ingénuité et simplicité, à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre fabriquée de mes familles est celle de Wilcox & Gibbs." ☞

TEMPERATURE — 3 mars 1870.
THERMOMÈTRE DE C. SCHMIDT, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	[illegible]	degrés
12 — —	[illegible]	—
3 — P. M.	[illegible]	—
6 — —	[illegible]	—
9 — —	[illegible]	—

✂—Pour la modique somme de $65, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour deux ans.—Agence, rue du Canal, 182.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain samedi, matinée, à midi précis, les *Dragons de Villars*, opéra-comique en trois actes, de Maillard, par Mmes Arnal et Dumestre, et MM. Ketten, Théry et Bénédick.

Représentation ordinaire du soir, *La Favorite*, grand opéra en quatre actes, de Donizetti—un grand succès pour Michot, qui chante le rôle de Fernand d'une manière véritablement supérieure, et pour les autres interprètes de l'ouvrage.

Dimanche, *Guillaume Tell* ; Dumestre chantera Guillaume, la salle sera comble. Mlle Dupuy qu'une sérieuse indisposition a tenue depuis plusieurs jours éloignée de la scène, au grand regret de tous ceux qui apprécient son talent est, nous dit-on, en pleine voie de guérison. Cette charmante artiste fera probablement sa rentrée lundi prochain dans *Roméo et Juliette*.

Le bénéfice de M. Dumestre aura lieu décidément mardi prochain. A l'attrait du spectacle—*Charles VI*, une œuvre admirable, presque une nouveauté sur notre scène—se joindra pour le public tout entier le plaisir d'applaudir un artiste aimé. La représentation de mardi sera donc une des plus belles de l'année. Dès aujourd'hui, la majeure partie de la salle est louée. Les personnes qui veulent des places feront donc bien d'aller sans plus tarder au Bureau de location.

CONCERT DE MLLE FILOMENO—Mlle Josefina Filomeno a donné hier soir, dans la salle du Lyceum, son premier concert. La jeune virtuose a joué sur le violon une fantaisie dont les motifs sont tirés de Guillaume Tell, et elle a exécuté sur le piano un morceau de Gottschalk, "Les Harpes Eoliennes." Les deux ladies auxquelles ont permis à Mlle Filomeno de montrer toutes les ressources d'un talent sérieux et brillant d'autant plus remarquable que Mlle Filomeno n'est encore qu'une toute jeune fille.

L'artiste chilienne est secondée par plusieurs artistes de talent, M. Salcedo, corniste, M. Filipello, violoncelliste, M. Schultze, tenor, et une jeune et charmante cantatrice amateur, Mlle M... dont la voix de soprano étendue et bien timbrée est fort agréable.

Mlle Filomeno donnera son deuxième concert demain, samedi, dans la salle du Lyceum. Les dilettantes n'auront garde de manquer à son appel.

MUSIQUE.—La division de la compagnie de pompiers sont toujours précédées d'excellents corps de musiciens qui contribuent puissamment à l'éclat de la fête du 4 mars. Jamais nous apprenons que pour aujourd'hui la 'dixième compagnie de la troisième division, aura à sa tête la bande du Lycée qui ne peut être plus officiel que cela. Il porte, la signature officielle de M. Wickliffe et est présenté par ses avocats.

Le sénateur Blackman demande une suspension de séance afin qu'on ait le temps de s'assurer du caractère officiel de la lettre.

M. Foute dit qu'on peut attendre le lui avant un message au gouverneur. Mais M. Lowell veut plaider à tout prix et cache ses discours, après quoi un ordre proposé par M. Ray de se prononcer sur le dernier article d'accusation est adopté.

La cour adopte un ordre permettant aux sénateurs de donner la raison de leur vote.

L'article accusant M. Wickliffe d'avoir induit M. J. B. Richardson jr. à négocier un warrant frauduleusement signé, est adopté à l'unanimité par les sénateurs votant (excepté MM. Smith et Foliel qui sont absents. Il y a en 39 votes.

La motion de M. Ray, ce qui suit est adopté comme le décret de la cour :

Ordonné que ce qui suit est le jugement rendu par cette cour d'impeachment : il est ordonné, adjugé et décrété par cette cour, lesdits Ferdinand Wickliffe, sénateur présents, que George M. Wickliffe, audition les comptes publics de l'Etat de la Louisiane, soit et est par la présente déclaré dit office et qu'il soit et est déclaré hors de toute droit à remplir aucune place d'honneur, de confiance ou de profit dans cet Etat.

Sur motion, la cour s'ajourne *sine die*.

Le Sénat se remet en séance et sans rapeller aucune affaire, s'ajourne à 7 heures.

Session du soir—Le bill du canal de Bayous-Vaisseaux et de Pélucation sont ajournés.

Un message du gouverneur annonçant une session extraordinaire de 10 jours, commencant le 7 mars, est reçu.

Le bill allouant une indemnité de 30 pour cent est voté nonobstant le veto du gouverneur.

Le bill incorporant la Compagnie du chemin de fer de Monroe, Hormer, Fulton, passe nonobstant le veto du gouverneur.

Son veto sur le chemin de fer de l'Arkansas et de la Rivière Rouge est soutenu.

Le bill incorporant la compagnie de drainage de Lafourche et Terrebonne passe.

Le Sénat s'ajourne à minuit, limite constitutionnelle des 60 jours de session.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — 67 membres sont présents. Le secrétaire du Sénat ayant annoncé que la cour d'impeachment était réunie, la Chambre se forme en comité général et se rend dans la Chambre du Sénat. Au retour, le comité se lève et la Chambre s'ajourne à 7 heures.

Séance du soir.—Un acte pour creuser un canal du fleuve Mississippi au lac Pontchartrain est renvoyé au comité.

M. Morey, d'Ouachita, présente, sur une ordonnance du Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans, accordant le privilége de tirer des hangars pour le sucre sur la Levée, un rapport qui est envoyé à l'impression sans délai.

Le sergent-d'armes Ray dit que ce document n'est pas officiel, ce à quoi M. Scamps répond qu'il ne peut être plus officiel qu'officiel. Il porte la signature officielle de M. Wickliffe et est présenté par ses avocats.

Le sénateur Blackman demande une suspension de séance afin qu'on ait le temps de s'assurer du caractère officiel de la lettre.

M. Foute dit qu'on peut attendre le lui avant un message au gouverneur.

Mais M. Lowell veut plaider à tout prix et cache ses discours, après quoi un ordre proposé par M. Ray de se prononcer sur le dernier article d'accusation est adopté.

La cour adopte un ordre permettant aux sénateurs de donner la raison de leur vote.

L'article accusant M. Wickliffe d'avoir induit M. J. B. Richardson jr. à négocier un warrant frauduleusement signé, est adopté à l'unanimité par les sénateurs votant (excepté MM. Smith et Foliel qui sont absents. Il y a en 39 votes.

La motion de M. Ray, ce qui suit est adopté comme le décret de la cour :

Ordonné que ce qui suit est le jugement rendu par cette cour d'impeachment : il est ordonné adjugé et décrété par cette cour, lesdits Ferdinand Wickliffe, sénateur présents, que George M. Wickliffe, audition les comptes publics de l'Etat de la Louisiane, soit et est par la présente déclaré dit office et qu'il soit et est déclaré hors de toute droit à remplir aucune place d'honneur, de confiance ou de profit dans cet Etat.

Sur motion, la cour s'ajourne *sine die*.

Le Sénat se remet en séance et sans rappeler